



12 janvier 2024

Déclaration sur le retrait de la Fédération de Russie de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

1. C'est avec un profond regret que le Comité consultatif prend note de la décision de la Fédération de Russie de se retirer de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Cette décision prive plus de 25 millions de personnes appartenant aux nombreuses minorités nationales de la Fédération de Russie de la protection offerte par ce traité international unique en son genre.
2. Le retrait de la Fédération de Russie de la Convention-cadre coïncide avec la profonde inquiétude du Comité consultatif face à la situation des personnes appartenant à des minorités nationales, dont les peuples autochtones, dans le pays. Par exemple, les jeunes gens issus de minorités sont surreprésentés parmi les recrues et les victimes de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les personnes appartenant à des minorités nationales voient leurs droits linguistiques et leur droit à l'éducation se réduire. Le recensement de 2021 a mis en évidence une forte diminution du nombre de locuteurs de langues minoritaires, et de nombreuses langues peu répandues sont menacées d'extinction. Les défenseurs des droits humains qui plaident en faveur des droits des minorités sont victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment de restrictions à la liberté d'expression.
3. Le Comité consultatif est également préoccupé par les informations qu'il a reçues de représentants des minorités nationales ukrainiennes vivant en Crimée et dans d'autres territoires sous contrôle ou occupation temporaire de la Fédération de Russie. Outre les souffrances humaines et la destruction du patrimoine culturel dues à l'agression, les personnes appartenant à des minorités nationales sont exposées à des violations des droits humains et aux politiques d'assimilation menées par les forces d'occupation.
4. Conformément à la volonté du Conseil de l'Europe de rester engagé auprès de la société civile russe, le Comité consultatif reste disponible pour dialoguer avec les représentants des minorités nationales et des peuples autochtones de la Fédération de Russie et exprime sa pleine solidarité avec eux dans leur lutte continue pour les droits des minorités.